## CHEMINS DE FER.

SOUTHERN PACIFIC COMPANY — SUNSET ROUTE

Bureau de Billets de la Ville, Coin St-Charles et Canal.
Depot de Passagers, Tête de l'Avenue Esplanade
TRAIN DE SERVICE QUOTIDIEN.

| Départs. | arrivée: |
|---|---|
| Express de la Californie. No 20....9:40 p. m. | No 19....7:55 a. m. |
| Express du Texas et du Mexique. No 18....9:00 a. m. | No 17....6:40 p. m. |

Pullmann Buffet Drawing Room Sleepers Nos 19 et 20 entre la Nouvelle-Orléans, Los Angeles et San Francisco. Nos 17 et 18 entre la Nlle-Orléans et San Antonio; San Antonio et la ville de Mexico.

Semi-Weekly Tourist Sleepers quittent la Nouvelle-Orléans tous les jeudis, vendredis et dimanches soits pour San Francisco directement. fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE
NEW ORLEANS & NORTH EASTERN R.R.
ALABAMA & VICKSBURG RY.
VICKSBURG, SHREVEPORT & PACIFIC R.R.

### Trains Elégants-Vestibules Eclairés au Gaz.

| | No 2 Limited | No 4 Fast Mail |
|---|---|---|
| Part de la N.-Orléans | 6:00 p.m. | 7:00 a.m |
| Arrive à Meridian | 11:50 p.m. | 1:35 p.m |

| | | |
|---|---|---|
| Part de Meridian | 12:01 a.m. | |
| Arrive à Birmingham | 4:20 a.m. | |
| Arrive à Chattanooga | 8:20 a.m. | |
| Arrive à Lexington | 5:10 p.m. | |
| Arrive à Cincinnati | 7:20 p.m. | |

Seulement 25 1/2 heures à Cincinnati avec des chars dortoirs Pullman sans changement laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P.M.

Chars-dortoirs sans changement à New York laissant la Nlle-Orléans tous les jours à 6:00 P. M. via Roanoke, Vic. Washington, D. C., seulement 42 heures à New York.

**Bureau des Billets du Q. & C.**
**Hôtel St-Charles.**
W. STOMS, Asst Gen. Pass. Agent. GEO. H. SMITH, G. P. A.
1er jan—1an

## ILLINOIS CENTRAL

Arrivées et départs en effet le 13 nov 1898.

| Départ. | Arrivée. |
|---|---|
| **Chicago et St-Louis Limited.** | |
| No 4, départ 9 A. M. | No 3, arrive 7:45 P. M. |

Le train le plus rapide et le mieux équipé laissant la Nlle-Orléans.

| | |
|---|---|
| **Louisville & Cincinnati Limited.** | |
| No 4, départ 9 A. M. | No 3, arrive 7:45 P. M. |

Chars dortoirs Pullman, et chars avec chaises à bascule.

| | |
|---|---|
| **Fast Mail.** | |
| No 2, départ, 7:20 P.M. | No 1, arrive 7:35 A. M. |

Chars dortoirs à Water Valley, Holly Springs, Jackson, Tenn., Cairo, St-Louis et Chicago.

| | |
|---|---|
| **Louisville & Cincinnati,** | |
| No 2, départ 7:20 P. M. | No 1, arrive 7:35 A. M. |

Memphis, Louisville et Cincinnati sans changement.

| | |
|---|---|
| **Local Mail and Expres.** | |
| No 24, départ 7:00 A. M. | No 23, arrive 10:15 P. M. |

Pour St-Louis et les stations intermédiaires.

| | |
|---|---|
| **McComb City Accommodation.** | |
| No 32, départ 5:30 P. M. | No 31, arrive 9:30 A. M. |

| | |
|---|---|
| **Yazoo & Mississippi Valley R. R** | |
| No 6, départ 4:00 P. M. | No 5, arrive 10:40 A. M. |

Chars dortoir, Nlle-Orléans à Vicksburg, Memphis et Kansas City.

| | |
|---|---|
| **Local Day Express.** | |
| No 22, départ 8:00 A. M. | No 21, arrive 5:50 P. M. |

Pour Vicksburg. Natchez et les points intermédiaires.

**Baton Rouge Accommodation.**
No 34. départ 4:20 A. M. — No 33, arrive 9;20 A. M.
S'arrête à toutes les stations.

Bureau des billets, St-Charles et Common.
W. A. KELLOND, WM MURRAY, D. P. A.
Ass. Agent Gén des Pass. Nlle-Orléans.
28 nov—

### Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.
EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT.

| No. | Arrivée | No. | Départ |
|---|---|---|---|
| 1 fast line | 7:15 pm | 2 fast m'l | 7:45 pm |
| 3 fast mail | 7:40 am | 4 limited | 11:15 am |
| 35 limited | 8:10 pm | 6 fast line | 7:55 am |
| 7 Coast tous les jours (dim ex) | 8:55 am | 8 Coast tous les jours dim ex | 4;00pm |
| 9 Coast pas (dim seulement) | 9:25 pm | 10 Coast pas (dim seulement) | 8:05 am |

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENY, Div. Pass Agent.
C. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—an 31 déc

MAGASIN DU BON MARCHÉ
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

déc97—1

## VENTES A L'ENCAN.

# Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## PROPRIETES AMELIORÉES ET DE CHOIX

—DANS LE—

## SIXIEME DISTRICT.

Succession de Elizabeth Fleishmann, femme décédée de Guillaume D. Andrieu.

No 51.612—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR et ESCOFFIER,— Placide J. Spear, encanteur — Bureau, No 813, rue Commune,

**Mercredi, le 30 Novembre 1898,**

à midi, il sera vendu à l'enchère publique au **New Orleans Real Estate Exchange,**

No 717 rue COMMUNE, entre les rues CARONDELET et ST CHARLES, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté le 25 octobre 1898, les propriétés ci-après décrites, pour le compte de la dite succession, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent; situé dans le Faubourg Eas Boulingy, Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro onze nouvel ilet numéro cent cinquante borné par les rues CONSTANTINOPLE, LAUREL, AUSTERLITZ et ANNONCIATION (autrefois Jersey), ledit lot est désigné par le numéro vingt, sur le plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 15 Février 1849, déposé dans le Bureau de Joseph R. Beard, anciennement notaire en cette ville, formant l'encoignure des rues AUSTERLITZ et LAUREL et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur une profondeur et face à la rue AUSTERLITZ de 125 pieds 2 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un-étage, numéro 3942 rue LAUREL et 628 rue AUSTERLITZ, occupée par une grocerie en détail, ayant 6 chambres, citerne, parterre, lieux d'aisance, etc, et un cottage double ayant 4 chambres, citerne, etc, connu sous les Nos 618-620, rue AUSTERLITZ.

2° Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies' privilèges, servitudes et appartenances, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Faubourg East Bouligny, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le numéro cent cinquante sur le nouveau plan dressé par H. C. Brown, voyer, borné par les rues AUSTERLITZ, LAUREL, CONSTANTINOPLE et JERSEY, ledit lot est désigné par le numéro dix-neuf, d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer daté le 15 février 1849, et déposé pour référence dans le bureau de J. R Beard, autrefois notaire public en cette ville. Ledit lot mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL, sur 125 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesures américaine.

Les améliorations consistent en un cottage d'un étage, occupé par un salon d'huitres et résidence ayant trois chambres, etc.

Les propriétés PREMIÈREMENT et SECONDEMENT décrites seront vendues ensemble en bloc, les portions occupées par la GROCERIE et le SALON D'HUITRES seront vendues sujettes au bail en faveur de A. W. Nabrstedt expirant le 30 septembre 1899, à raison de $25 par mois, payable mensuellement, le petit cottage à l'arrière, No 618 et 620 rue AUSTERLITZ, est loué au mois à d'autres locataires sans bail, à raison de $10 par mois.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro onze du Faubourg East Bouligny, nouvel ilet désigné par le numéro cent cinquante, sur le nouveau plan, borné par les rues AUSTERLITZ, JERSEY, CONSTANTINOPE et LAUREL, ledit lot est désigné par le numéro dix-huit, sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 15 février 1849, déposé dans le bureau de J. R. Beard, autrefois notaire public en cette ville. ledit lot mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur 125 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage ayant deux chambres, cuisine, citerne, lieux d'aisance, etc., connu par le numéro municipal 3946 rue LAUREL. Loué $6 par mois.

4° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant situées dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro cent cinquante-et un, borne par les rues ANNONCIATION (autrefois JERSEY), AUSTERLITZ GENERAL TAYLOR et CONSTANTINOPLE, mesurant 53 pieds 6 pouces de face sur la rue AUSTERLITZ commençant à un point 30 pieds de l'encoignure des rues AUSTERLITZ et ANNONCIATION sur 60 pieds de profondeur, mesure américaine; ledit lot de terre est la partie en arrière d'une plus grande portion de terre qui forme l'encoignure des rues ANNONCIATION et AUSTERLITZ. Les améliorations consistent en un cottage ayant 3 chambres, cuisine, citerne, galerie de côté, lieux d'aisance, etc. Connu sous le N° 609 rue AUSTERLITZ Loué $7 par mois.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou ayant appartenu situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet numéro cent cinquante et un, borné par LAUREL, AUSTERLITZ, JERSEY et GENERAL TAYLOR, désigné par le numéro treize et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur 125 pieds de profondeur.

6° Un certain lot de terre avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même District et ilet que la propriété précédemment décrite, désigné par le numéro quatorze et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur 125 pieds de profondeur.

7° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant; situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet numéro quatre rue de la ville de Jefferson, borné par les rues LAUREL, LIVE OAK (non Constance), AUSTERLITZ et CONSTANTINOPLE, le dit lot est désigdé par le No 26 sur un plan dressé par A. S Phelps, voyer, daté février 15 1849, et mesure 30 pieds de face sur la rue LAUREL sur une profondeur de 158 pieds 9 pouces et 2 lignes en mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage avec trois chambres, cuisine, 2 citernes galerie de côté, lieux d'aisance, etc., connu par le No 3961 rue LAUREL. Loué $9 par moi.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance, si balance il y a, à un credit de un et deux ans, en billete de l'acquéreur portant intérêt à raison de 8 0/0 par an ou jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garanti par lien du vendeur et privilège et hypotheque spéciale sur la propriété vendue, et toutes les clauses de sécurité, l'acquéreur assurera les bâtisses pour leur pleine valeur, sur la propriété vendue, jusqu'à paiement final des dite billets et transférera les polices d'assurances au vendeur ou à tout porteur ou porteurs des dits billets et finalement de payer les frais d'avocats à raison de cinq pour cent en cas de poursuites judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une portion quelconque, l'acquéreur remboursera en sus du prix d'adjudication les primes d'assurances pour le terme non expiré et dépesera avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de son enchère.

Actes de vente ainsi que les United States Revenue Stamps aux frais de l'acquéreur, pardevant JULES F. MEUNIER, notaire public.

29 oct—29—nov 5 12 19 26 30

## LIBRAIRIE FRANCAISE

IMPRIMERIE et CABINET DE LECTURE

**L. DERMIGNY,**
126 West 25th St. N. Y.

Seul Agent et Dépositaire du *Petit Journal* et de journaux français.

Romans et Livres de fonds prix de Paris.

Nouveautés, Publications diverses, Paroissiens romains, Gravures, Musique, Chansons etc.

Editeur du *Guide de Poche* franco-américain illustré des Etats-Unis contenant tous les renseignements intéressant les Français aux Etats-Unis, les cartes des Etats-Unis, du Mexique et des Antilles, des villes de New-York, Nouvelle-Orléans, San Francisco, des cables du monde entier et un annuaire de 6500 noms et adresses de Français aux Etats-Unis, notamment ceux de la Nouvelle-Orléans.

Prix: broché 50 cents; relié, 75 cents.

## VENTES A L'ENCAN

# Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE

## 315-317 Rue South Liberty,

Entre Tulane Avenue et la rue Gravier,

RESIDENCE A UN ETAGE A DEUX CORPS DE LOGIS.

## 319 Rue South Liberty,

Entre la rue Gravier et Tulane Avenue..

RESIDENCE A DEUX ETAGES.

## VENTE EN PARTAGE.

## GEO. E. MACAIRE vs G. L. MACAIRE.

No 57,328—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune

**Mercredi, le 30 novembre 1898,**

midi, il sera vendu à l'enchère publique, au **NEW ORLEANS REAL ESTATE EXCHANGE,**

No 717 rue Commune, entre les rues Carondelet et St Charles, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 21 octobre 1898, et signé le 27 octobre 1898, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes, voies et dépendances y appartenant ou ayant droits, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet numéro 339, borné par les rues LIBERTE, HOWARD et GRAVIER et TULANE AVENUE (anciennement rue Commune); lequel lot de terre et désigné par la lettre "B" sur un plan dresser par D. E. Seghers, arpenteur, daté septembre 20 1898, annexé à l'inventaire pris par M. C. Soniat, notaire, Public, le 20 septembre 1898, lequel dit lot mesure 37 pieds 9 pouces à la rue LIBERTY, 71 pieds 6 lignes sur une première ligne vers TULANE AVENUE, puis s'élargissant 13 pieds 6 pouces sur une ligne courant vers TULANE AVENUE, parallèle à la rue LIBERTY, 75 pieds 6 pouces 2 lignes sur une seconde ligne de profondeur vers le fond, par 51 pieds 3 pouces de largeur dans le fond et 106 pieds 7 pouces sur le côté opposé vers la rue GRAVIER le divisant du lot "C," ledit lot B, forme une partie du lot numéro 5 et du tout du lot numéro 4, d'après le plan de Louis Surgi, voyer, daté le 5 mai 1842, annexé à un acte de Charles Boudousquié, daté le 13 mai 1842. Le dit lot "B" commençant à une distance de 100 pieds de l'encoignure des rues LIBERTY et TULANE AVENUE.

Les améliorations consistent en une maison à un étage, à deux corps de logis ayant de chaque côté deux chambres et un cabinet citerne, lieux d'aisance

Connue par les numéros municipaux 315 et 317 rue SOUTH LIBERTY.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendence y appartenant ou ayant droits, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 339, borné par les rues LIBERTY, HOWARD et GRAVIER et TULANE AVENUE (anciennement RUE COMMUNE) lequel lot de terre est désigné par la lettre "C", d'après le plan de D. E. Seghers, Arpenteur, date le 20 Septembre 1898, annexé à l'inventaire pris par M. C. Soniat, Notaire Public, le 20 Septembre 1898, et mesure 23 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue LIBERTY, 23 pieds 9 pouces et 5 lignes de largeur dans le fond, sur 106 pieds 7 pouces de profondeur entre lignes parallèles; Ledit lot "C" est composé d'une partie du lot numéro 5, sur un plan de L. Surgi, arpenteur, daté le 5 mai 1842, annexé pour référence à un acte de Charles Boudousquié, Notaire, daté le 13 mai 1842

Les améliorations consient en uni maison à deux étages ayant deux chambres au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage supérieur, petite bâtisse en briques à l'arrière, et une autre bâtisse à un étage au fond ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

Connues par le numero 319 rue SOUTH LIBERTY.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, la balance à un crédit de un ou un et deux ans, garanti par les billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour honoraires d'avocat en cas de poursuites, et toutes clauses usuelles de sécurité dans les actes de vente, les acquéreurs assumant les taxes de 1898, en sus du prix d'adjudication, et déposera avec l'encanteur 10 0/0 du montant de la vente au moment de l'adjudication, d'accepter les polices d'assurances existantes et remboursera ces primes non expirées de la police et n'auront droit aux loyers qu'après le jour du passage de l'acte de vente.

Actes de ventes pardevant Meloney C. Soniat, notaire public aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenus des Etats-Unis.

29 oct—nov 5 12 19 26 30

### ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme Nicolina Sciambra.**

No 57,542—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 813 rue de la Commune, MERCREDI, le 23 novembre 1898, à midi, il sera vendu à l'enchères publiques, à la Bourse d'Encan du New Orleans Real Estate Exchange, No 717 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Theard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé daté le 18 octobre 1898, pour le compte de ladite succession, la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, moyens, privilèges et appartenances y appartenant ou y appartenant en quelque sorte, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Domaine, Rocheblave et Dorgenois, et désigné par le numéro un de l'ilet numéro quatorze, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté le 25 mai 1848; ledit lot mesure 30 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Dumaine par 81 pieds 1 ligne de profondeur et de face sur la rue Rocheblave, 81 pieds 3 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 29 pieds 11 pouces 1 ligne de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en une maison à un étage avec les dépendences.

Termes et Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. l'acquéreur d'assumer le paiement des taxes d'Etat pour l'année 1898 en sus de son enchère.

Acte de vente pardevant Felix J. Puig, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

23 oct—23 30—nov 6 13 20 23

## VENTES A L'ENCAN.

# Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Charmant Cottage

1114 rue Trémé, entre les rues Ursulines et Chemin du Bayou,

Loué à raison de $13 par mois.

Succession de Veuve J. P. Montagnet.

No 57,406—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR ET ESCOFFIER, — Placide J. Spear, encanteur—Bureau 813, rue Commune,—

**Mercredi, 16 Novembre 1898,**

à midi, il sera vendu aux enchères publiques à la **Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans,**

No 717 rue COMMUNE, entre les rues ST. CHARLES et CARONDELET, en vertu de et conformement à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B siégeant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant en congé, en date du 11 octobre 1898, pour le compte de ladite succession, les propr étés décrites ci-dessous, à savoir—

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le faubourg Trémé, second district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Trémé, maintenant Liberté, St Claude et Ursulines et le Chemin du Bayou, faisant partie du lot désigné par le No 22, sur un plan fait par J. Pilié et ladite portion de terre mesurant en mesure française 27 pieds de face à la rue Trémé, maintenant Liberté, sur 50 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un charmant cottage ayant cinq chambres, cuisine avec deux chambres, citerne, lieux d'aisance, et connu par le numéro municipal 1114 rue TREMÉ.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance s'il y en a à un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur garantis par hypothèque avec les liens et privilèges du vendeur sur la dite propriété portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de la date jusqu'au paiement, l'acte de vente sera aux frais des acquéreurs et passé pardevant John R. Légier, notaire, et devra contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité quant au paiement des hommes avec taxes et du transfert des polices d'assurance, l'acquéreur devra déposer 10 0/0 du prix d'adjudication comme garantie avec l'encanteur pour lier la vente, et payer les taxes pour l'année 1898 en plus et au-delà du prix d'adjudication.

16 oct—16 23 30—nov 6 13 16

# Louis A. Richards

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente à la Folle Enchère d'une Propriété à St Tammany.**
MARDI 29 NOVEMBRE.

Antonio Menendez vs Ses Créanciers.

PAR LOUIS A RICHARDS, Encanteur, bureau No 629 rue Commune, — MARDI, 29 novembre 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 et 842 rue Commune, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 20 septembre 1898, et signé le 27 septembre 1898, par l'honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant pour l'honorable F A. Monroe, juge de la Division C, maintenant en congé, dans l'affaire intitulée Antonio Menendez vs ses créanciers, No 51,897 du dossier de la susdite cour, aux enchères publiques il sera vendu à la folle enchère aux risques et dépens de Robert L. Harris et Henry L. Garland Jr. qui ont manqué de se conformer à une adjudication faite le 18 juin 1898 dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes:

Et connue comme la Fabrique de Alton Lumber Company à la Station A ten à savoir:—

A. La moitié ouest du quart sud-est de la section 22, comté 8 sud du range est. Méridean Ste Hélène dans la Paroisse St Tammany ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent étant la même propriété acquise de la Alton Lumber Company de Julius Wood le 26 juillet 1893 et enregistré dans le Livre des Con. E, fo. 56-567 paroisse de St Tammany et acquise par Menendez comme il est ci-dessus décrit.

(B) La moitié ouest du quart sud est. et de la moitié est du quart sud-ouest de la section 23 du comté 8, sud du range 14 est St Helena meridian, dans la paroisse de St-Tammany acquise par la Alton Lumber Company on Wilson Vernado, par achat de Aaron Welch et Mazzaline Welch, son épouse, le 30 novembre 1893 et enregistré dans le Livre des Transcrits pour la paroisse St Tammany, Livre P folio 792 et par Menendez comme il est ci-après décrit.

3° La moitié sur du quart sud ouest et la moitié nord-ouest de la section 26 dans le comté 8 sud du range 14 Est Meridian, St Hélène, contenant 160 acres plus ou moins dans la susdite paroisse et Etat. Ladite terre a été acquise par Isaac Kemp, par Homestead sous le certificat en date du 7 août 1893; acquise par Alton Lumber Company de Isaac Kemp par acte enregistré dans le Bureau des transcrits le 19 décembre 1894 dans le livre 2, pages 581 et 582 à Covington, La.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites ont été acquises ensemble avec le moulin à bois, un lot de machines, dix huit bœufs, cinq chars, deux charrettes, chaines, cabines, bâtisses par Antonio Menendez, de Wilson Varnado et Christophe C. Mitchell, faisant des affaires sous le nom de la Alton Lumber Company par acte du 27 décembre 1894, passé devant Geo M. Barnett, notaire dans la paroisse d'Orléans, ledit acte étant enregistré à Covington dans le livre 2, pages 597, 598, 599 et 600.

C. Trente et un acres de terre avec les améliorations à St Joe sur le côté ouest de la N. O. & N. E. Railroad, acquis par Menendez à une vente de taxe par le shérif de St-Tammany, faite le 26 juin 1896, enregistré dans le livre des Transcrits R, folio 614, à Covington, La., et dans le livre des ventes du shérif C, folio 168 avec droits de rédemption.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit payable en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication. garantis par hypothèques, liens du vendeur et autres clauses usuelles de sécurité, taxes de l'année courante 1898 à être assumées par les acquéreurs; 10 pour cent de dépôt fait et avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. J. Aleix, notaire, aux frais des acquéreurs.

27oct—27—nov 3 8 15 22 27 28 29

## ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente d'une Propriété Améliorée et de Valeur dans le Deuxième District,**

Connue par le No 1723 de la rue Douane, entre les rues Derbigny et Claiborne.

**Peter Johnson vs J. Madison Vance.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 56,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Derbigny et Claiborne, et désigné comme lot vingt-et-un, sur un plan de C. A. DeArmas, architecte, le 14 février 1852, déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire public en cette ville; ledit lot de terre mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
F. B. Thomas, avocat pour le plaignant,
5 nov—5 11 18 23—déc 1 8.

## VENTES A L'ENCAN.

# Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

## Vente pour effectuer un Partage.

Propriété No 621 AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété Nos 628 et 630 RUE DE LA PAIX.
Propriété Nos 1031 et 1033 RUE DE CHARTRES.
Propriété Nos 618, 632, 634 et 636 RUE QUARTIER.
Propriété No 619 AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 632 AVENUE DE L'ESPLANADE
Propriété No 629 RUE QUARTIER.

No 54,981—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Ellen D. Begué vs Jeantel Begué, son mari.

EN VERTU d'un jugement dans l'affaire ci-dessus mentionnée, et signé par l'Honorable N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, 10 novembre 1898, je vendrai à l'enchère publique, MERCREDI, le 14 décembre 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orleans, No 717 rue Commune, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, les propriétés immeubles suivantes, à savoir—

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc, y compris les installations pour gaz maintenant attachées aux bâtisses, situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, mesurant 20' 8" de face à la rue de l'Esplanade par 100' de profondeur et désigné par la lettre "D" sur un croquis fait par J. A. D'Hémécourt, voyer de a ville, le 8 mars 1878 et annexé à un acte de vente par Madame S. E. Gueydan à D. A. Hackney, passé devant W. J. Castell, ancien notaire en ce ville, le 12 mars 1878, et conformément au dit croquis, ledit lot mesure, en mesure américaine, 22' 2" de face à la rue de l'Esplanade par 106' 8" 3''' de profondeur, entre lignes parallèles; ladite propriété ayant la possession entre murs, en mesure américaine, 23' 3" 2''' de face à la rue de l'Esplanade sur une première profondeur, entre lignes parallèles, de 48' 6" et sur une seconde profondeur de 58' 2" 2''' et rétrécissant afin de mesurer sur la ligne du fond, 22' 6".

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc situé dans le Troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Paix, Esplanade, Royale et Chartres, mesurant 53' 5' de face à la rue de la Paix sur 147' 3" de profondeur, entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, circonstances, etc., situé dans le deuxième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 49, compris entre les rues Chartres, Ursulines Royale et St-Philippe, désigné par la lettre M, sur un croquis particulier fait par J. A. D'Hémécourt, député voyer de la ville, le 13 décembre 1876, et annexé à un acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire public en cette ville, passé le 15 décembre 1876 ledit lot mesure, en mesure américaine, 32, 5," 3''' de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 90' 3" entre lignes parallèles; le dit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Dames du Couvent des Ursulines par le Compagnie des Indes Occidentales, le 18 septembre 1726 et confirmée par le gouvernement des Etats Unis, conformément à un acte de compromis et vente passé pardevant G. R Stringer, alors notaire public en cette ville le 17 février 1824.

4° Trois lots de terre, contigus les uns aux autres, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues du Quartier, Royale, Chartres et de l'Hôpital, mesurant en mesure américaine, et conformément à un plan de Surgi, ingénieur civil, daté le 3 janvier 1885, déposé en l'étude de O de Armas, ancien notaire public, à savoir Les lots Un et Deux chacun 27' 7' 3''' de face à la rue du Quartier et le lot No Trois ayant 27' 7' 2''' de face à la rue du Quartier sur une profondeur chacun de 100' entre lignes parallèles.

5° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Royale et Paix, lequel lot de terre mesure 18' 8" de face à la rue de l'Esplanade sur 100' de profondeur.

6° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, etc. situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet compris entre les rues Esplanade, Chartres, Roya'e et Quartier, désignés par les lettres "A" et "B", sur un croquis fait par Arthur de Armas, député-voyer de la ville, daté le 22 avril 1884 et annexé pour référence à un acte de vente par Mme V. A Gauthreaux à Mme Ellen Béguè, passé devant Geo. C. Préot, notaire le 30 mai 1884 lesquels deux lots conformément audit croquis ont les dimensions suivantes—

Le lot A mesure 33' 2" 4''' face à la rue Esplanade sur une profondeur de 123' 10" 1''' du côté de la rue Royale et de 122' 1''' du côté de la rue de Chartres et 33' 3" de large sur la ligne du fond; le lot B mesure 31' 6" de face à la rue Quartier sur une profondeur de 85' 6" sur la ligne du côté de la rue Royale, et de 87' 5" du côté de la rue de Chartres, et 31' 6" 4" de large sur la ligne du fond le séparant du lot A.

Termes et conditions — Une moitié ou plus comptant, balance à un ou à un et deux ans en billets des acquéreurs portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur avec les clauses de non aliénation, et de cinq pour cent de frais d'avocat et vente, sans estimation, assurance et transfert des polices et toutes les autres clauses dans les actes de vente; les acquéreurs devant assumer de payer en plus du prix de la vente les timbres du revenu interne des Etats-Unis et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du montant de l'adjudication. les vendeurs ayant droit aux loyers jusque et inclu le jour de la passation de l'acte de vente; les actes de vente devant Charles T. Soniat, notaire, aux frais des acquéreurs L'encanteur signera les actes de vente et en recevra le prix qu'il délivrera aussitôt au notaire dans le but de compléter le partage et de distribuer le produit des ventes.

AUG. HUARD, Encanteur.
Office 121 rue Carondelet, New Orleans, La.
Voyez les plans à la Bourse.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 14

## VENTE PAR LE SHERIF CRIMINEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Etat de la Louisiane vs John Diamond alias Willie.**

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la Paroisse d'